

Guide modules techniques DAES 1 ACM/ACT

Vert: Dénomination selon nouveau plan d'études dès 2019/20
En italique: Dénomination selon l'ancien plan d'études avant 2019/20

Ordre des cours, alternativement par année:

Année A		Année B	
SA (2022)	SP (2023)	SA (2023)	SP (2024)
<i>L39.00004</i> <i>E012.0021 (Module 1 / Bois 1)</i> Bois – séparer et assembler Jan Bitsch	<i>L39.00007</i> <i>E012.0025 (Module 4 / Textile 1)</i> Textiles – couture Valérie Coquoz Purro	<i>L39.00005</i> <i>E012.0022 (Module 2)</i> Sécurité en atelier* Ruth Beer / Adrian Vögeli	<i>L39.00006</i> <i>E012.0024 (Module 3 / Métal 1)</i> Métal – séparer et assembler Adrian Vögeli
<i>L39.00009</i> <i>E012.0029 (Module 6)</i> Plastiques / synthétiques Adrian Vögeli	<i>L39.00013</i> <i>E012.0039 (Module 10)</i> Électronique et mécanique André Schlaepfer	<i>L39.00011</i> <i>E012.0036 (Module 8 / Bois 2)</i> Bois – construire Stefan Brügger	<i>L39.00010</i> <i>E012.0032 (Module 7)</i> Céramique Peter Fink
<i>L39.00012</i> <i>E012.0037 (Module 9 / Métal 2)</i> Métal – souder et couler Frank Bapst	<i>L39.00003</i> Techniques de production numériques Peter Beltrame	<i>L39.00002</i> Textiles – matériaux inattendus Daphné Geiser	<i>L39.00008</i> <i>E012.0028 (Module 5 / Textile 2)</i> Textiles – conception « à plat » Valérie Coquoz Purro
		<i>L39.00001</i> Les outils du design professionnel Boris Dennler	

Plan d'études 50 ECTS: vous devez suivre 10 des 13 modules technique proposés
Plan d'études 30 ECTS: à part les cours obligatoires, vous pouvez choisir librement parmi les modules technique proposés *- consultez le plan d'études.

*Le module technique "Sécurité en atelier" doit obligatoirement être suivi par tous·toutes les étudiant·e·s.

Modalités concernant l'admission

(valables pour **tous-toutes les étudiant-e-s**, en complément des plans d'études respectifs)

- Les modules techniques se déroulent **en présence**, une participation à distance n'est pas possible.
- Le déroulement est généralement assuré dans le respect des éventuels concepts actuels de protection Corona du lieu de cours concerné. Les participant-e-s admis-e-s définitivement recevront toutes les informations nécessaires par le responsable du cours peu avant le début du module.
- Inscription et **confirmation définitive** de la participation:
 - Veuillez-vous inscrire sur MyUnifr pour le module désiré et pour l'examen.
Veuillez contrôler que l'inscription soit faite dans le bon semestre.
En cas de problème, veuillez-vous adresser au secrétariat DAES 1, Claudine Meier (Meierc@edufr.ch).

Indépendamment de cette inscription, **veuillez en plus envoyer votre confirmation de participation définitive jusqu'au plus tard 1 semaine avant le début du module technique désiré** directement à l'adresse beat.bucherer@unifr.ch

>>> que vous vous êtes inscrit*es, nous voyons sur MyUnifr – pour des raisons de sécurité de planification, les intervenant-e-s spécialisé-e-s ont besoin de votre confirmation de participation irrévocable :)

Les 8 places disponibles seront attribuées par ordre d'inscription. Votre place sera garantie dès qu'elle sera confirmée.

Votre participation devient obligatoire dès réception de la confirmation de participation (pour les modules technique **il n'est plus possible de se désinscrire**).

Attention: il y a des modules techniques qui commencent déjà durant la deuxième semaine des cours.

- Les formateurs et formatrices des modules technique n'accepteront aucune inscription.
- **Après confirmation de la participation définitive, une absence au module aboutira à un premier échec.**
- **Présence obligatoire à 100%:** dans le cas contraire, le module ne sera pas acquis. Conseil: planifiez le suivi des 10 modules obligatoires durant les six semestres, avec une certaine réserve de temps, afin d'être en mesure de les compenser en cas de maladie ou de problème organisationnel.
- En ce qui concerne les modules technique, d'éventuelles dérogations exceptionnelles doivent être sollicitées par avance exclusivement chez Mme Anja Küttel. Elles ne seront acceptées qu'en cas de raisons urgentes (avec preuves).